

Scop : la démocratie est-elle l'avenir de l'entreprise ?

À l'occasion des Universités de l'économie de Demain, Maddyness a rencontré Youssef Achour, président du groupe Up qui ambitionne de devenir l'une des premières scop (société coopérative et participative) à mission dès 2023. Alors, la démocratie en entreprise est-elle une exception ou une tendance de fond ?

Temps de lecture : minute

30 août 2022

Qu'est-ce qu'une Scop ?

Juridiquement, une Scop (Société coopérative et participative) est une société coopérative de forme SA, SARL ou SAS dont les salariés sont les associés majoritaires et où le pouvoir y est exercé démocratiquement.

Les salariés détiennent au moins 51% du capital social et 65% des droits de vote. Si tous les salariés ne sont pas associés, tous ont vocation à le devenir. Chaque salarié associé dispose d'une voix, quel que soit son statut, son ancienneté et le montant du capital investi.

Plus de renseignements sur scop.fr.

Pourquoi est-ce important pour le groupe Up de devenir la première scop à mission ?

Youssef Achour : C'est important, non pas pour être la première, mais pour rester fidèles à notre histoire et à notre ADN. L'histoire de notre coopérative est constitutive d'une démarche, qui ne s'appelait pas encore

RSE à l'époque, mais qui couvrait déjà un certain nombre d'éléments qui sont aujourd'hui constitutifs de la démarche RSE. Notre coopérative de salariés s'est constituée il y a 58 ans autour d'un certain nombre de principes :

1. Une démarche démocratique ;
2. Un fort attachement au progrès social ;
3. Une croissance et un développement équilibré ;
4. Un engagement au-delà de l'entreprise, dans la vie de la cité ;
5. Et enfin, une attention particulière à l'environnement.

Ces points forment notre ADN, alors pourquoi ne pas aller plus loin ? Pour ce faire, nous avons le projet de modifier nos statuts juridiques afin d'y intégrer notre mission. C'est pour nous une évolution, la continuité de ce qui existait déjà. Nous allons donc convoquer tous les salariés sociétaires en janvier 2023 pour voter cette nouvelle stratégie.

Quels sont les avantages de la démocratie en entreprise selon vous ?

YA : L'avantage principal est de s'inscrire dans la durée. Beaucoup d'entreprises sont guidées par le profit immédiat et l'obligation de résultat. Or, la démocratie d'entreprise permet de proposer des projets qui ont du sens et qui sont partagés par tous les sociétaires. Un projet collégial permet de s'assurer que tous les membres ne sont pas guidés par la dictature du court terme mais par l'envie de s'inscrire dans le long terme. La démocratie permet aussi d'associer les salariés à la vie de l'entreprise. C'est pourquoi la scop met l'accent sur le capital humain plutôt que le capital financier. Car l'humain doit définir lui-même son mode de gouvernance, il ne doit pas laisser ce travail aux forces de l'argent.

Pourquoi la scop est un modèle encore marginal ? Et est-ce qu'il tend à se développer ces dernières années ?

YA : C'est un modèle marginal car, depuis plusieurs siècles, c'est le Capital qui fait pouvoir. Les scop représentent un modèle qui a eu son heure de gloire avant d'être dépassé par le libéralisme. Aujourd'hui, il y a une recrudescence de l'intérêt pour ce type de gouvernance, parce que nous sommes à une époque charnière où beaucoup de personnes s'interrogent sur le sens de leur travail. Le libéralisme lui-même montre ses limites à travers les défis écologiques que nous devons affronter et l'accroissement des inégalités. Et, finalement, le progrès social tant attendu n'est pas au rendez-vous. D'où le regain d'intérêt pour des formes de gouvernance plus justes, plus équilibrées, qui tiennent mieux compte des hommes et des femmes qui créent la richesse. Avec cette quête de sens dans le travail, je pense que de nombreuses entreprises vont se développer sous forme de coopératives.

Quels sont les différents moyens pour une entreprise de favoriser la démocratie et la participation de ses salariés ?

YA : En dehors des scop, il y a toutes les formes du mouvement coopératif : les SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) les SCAE (sociétés coopératives d'activités et d'entrepreneurs) Mais pour nous, le modèle le plus intéressant est la coopérative de salariés. Car ce sont ceux qui travaillent dans l'entreprise qui donnent le tempo des décisions importantes à prendre et qui se partagent la valeur créée.